

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} Septembre 2025

Séance du 1^{er} Septembre 2025

Le premier Septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Yves MEILHAN Maire.

Date de la convocation : 25/08/2025

Présents :

Mesdames : BALARD Maguy, COLMAGRO Patricia, GINESTE Colette, HYGONENQ Brigitte, LABAT Sylvie, RIEGES Karine.

Messieurs : COLMAGRO Christian, DAUREJAT Francis, DUPUY Fabrice, LABAT Frédéric, VALLEZ Cédric,

Absent(s) : CASSOU Jean-Marc, GIDE Sabrina, GRESSE Grégory, LOPEZ José, METEAU Sylvie, SANCHEZ Elodie, SAZY Lucas.

Madame HYGONENQ Brigitte a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ⇒ Approbation à l'unanimité du Compte rendu du Conseil Municipal du 23 Juin 2025
- ⇒ Convention avec le Cabinet Vétérinaire GAIA
- ⇒ Avis du Conseil Municipal sur la demande de déclaration d'intérêt du programme pluriannuel de gestion 2025-2029 des milieux aquatiques et humides des bassins versants de l'Ayroux, la Sére et le Saint Michel,
- ⇒ Création d'un numéro postal Rue de la République
- ⇒ Création d'un Compte DFT pour le Centre de Loisirs Municipal
- ⇒ Questions diverses

Convention avec le Cabinet Vétérinaire GAIA

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'une Convention est à l'étude avec le Cabinet Vétérinaire GAIA concernant la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire, par le contrôle de leur reproduction en accord avec la législation en vigueur.

Pour ce faire, il convient d'établir un montant maximum annuel, que la mairie réglera, pour ces interventions.

Ainsi, après discussion le conseil municipal vote à l'unanimité le montant de 400€ TTC pour les quatre mois restants de l'année 2025.

Ce montant sera délibéré tous les ans en début d'année.

Comme convenu dans la convention, la mairie se chargera des captures de chats dans les lieux publics, sur le territoire de la commune. Ces campagnes de captures seront affichées aux lieux concernés et en mairie au moins une semaine avant leur mise en œuvre.

Avis portant sur le plan Pluriannuel de gestion 2025-209 des milieux Aquatiques et Humides des bassins versant de L'Ayroux, La Sère et le Saint-Michel

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal le contenu du programme Pluriannuel de gestion (PPG) des milieux aquatiques et humides des bassins versants de l'Ayroux, la Sère et le Saint-Michel, proposé pour la période 2025-2029.

Une enquête publique est ouverte du Lundi 8 Septembre 2025 à 09h00 jusqu'au 08 Octobre 2025 17h00. Un commissaire enquêteur, M. GENDRAS Jean-Guy tiendra une permanence le Mercredi 8 Octobre à la mairie de 15h00 à 17h00. Un Avis d'enquête est affiché en Mairie depuis le 20/08/2025.

En application de l'Arrêté Préfectoral N° 2025-07-29-00002, et son Article N° 5, les Conseils Municipaux des 36 communes concernées, doivent donner leurs avis sur la demande de Déclaration d'intérêt général e la Demande de déclaration de Travaux.

Suite à l'exposé du Maire, le conseil municipal donne un Avis Favorable au Plan Pluriannuel de Gestion des Milieux Aquatiques et Humides versant de l'Ayroux, La Sère et le Saint Michel.

Création d'un numéro postal Rue de la République

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il conviendrait de déterminer un numéro postal pour le local situé sur la parcelle B-867.

Afin de le faire répertorier au service du cadastre, monsieur le Maire propose le numéro :

75 Bis Rue de la République,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette dénomination et charge Monsieur le Maire d'en informer les Services concernés.

Création d'un Compte D F T pour la Régie du Centre de Loisirs

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que depuis l'ouverture du logiciel Aïga Inoé, les parents ont la possibilité de régler les prestations du Centre de Loisir directement en Ligne. Cependant, pour ce faire, il est nécessaire d'ouvrir un compte DFT auprès de la Trésorerie. Ce compte sera alimenté par les règlements des familles. Le Régisseur procédera ensuite au reversement sur le compte de la Commune au SGC.

Les membres du Conseil Municipal acceptent la création du compte et charge Monsieur le Marie d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Questions Diverses

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, que le 1^{er} Octobre 2025 un Agent de la Commune partira à la Retraite. Un pot de départ a été programmé le 24/10/2025 à 18h30.
- L'Agent responsable de la Médiathèque a fait la demande d'une « Boite Retour » : Cet outil permettrait aux usagers de rendre leurs documents (livres, dvd, magazine, etc...) lorsque la Médiathèque est fermée. Le conseil, après étude des devis, décide de ne pas valider les offres, et suggère de voir avec les services techniques communaux pour la fabrication d'un bac sur roulettes et la création d'une fente dans la porte de secours côté restaurant.
Sinon, lorsque la médiathèque est fermée, les usagers peuvent déposer les livres au secrétariat de la mairie.
- Les membres du conseil municipal sont informés qu'un Agent de la commune souhaite passer en Pré-retraite à compter du 1^{er} Mars 2026. Son temps de travail passera donc à 50% jusqu'à son départ définitif.
- Lors du conseil municipal du 23 Juin 2025, M. le Maire avait exposé au conseil que courant été 2025, la société Geoptis du Groupe La Poste, réaliserait le comptage de la longueur des voies communales publiques et privées, de Lavit. Les tableaux de classement ont été envoyés le 26 Aout. Il en ressort une augmentation de la voirie d'environ 7 kilomètres. La Communauté des Communes procède à la vérification afin que l'on puisse bénéficier d'une revalorisation de la DSR.
- Travaux : Christian COLMAGRO, Adjoint en charge des Affaires Scolaire, prend la parole afin de lister les différents travaux effectués durant l'été dans les écoles.
- Fête de Lavit : Présentation du Bilan très positif de la fête.
- Fête de la Noisette : Discussion autour de l'organisation de la Manifestation. Programmation d'un concours « Miss Noisettes et ses deux Dauphines » avec 3 membres du jury.
- Projet d'Aménagement du Grand Parc : Validé
- Sens de Circulation : Une élue propose de remettre la partie allant du Bureau de Tabac au croisement de la Rue Alban Guiraud à double sens. Cette proposition doit être étudiée lors du bilan avec la Communauté des Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise en fin d'année.
- → Fin de séance : 20h15

Yves MEILHAN
Le Maire

Brigitte HYGONENQ
Secrétaire de séance